



DEFENDONS NOS LIBERTES !

Retrait total du projet de loi « sécurité globale » !

**Abandon des dispositions répressives
de la Loi de Programmation pour la Recherche !**

Il n'y a pas que l'article 24 qui pose problème : la totalité des articles de ce projet de loi est néfaste.

Il remet en cause les droits à manifester, à contester et à exprimer tout désaccord avec la politique menée par le gouvernement. Elle s'attaque à nos libertés fondamentales : liberté d'expression, d'information, de manifestation...

Depuis le 28 novembre, le Comité Landais* se mobilise contre le projet de loi « sécurité globale » et aux dispositions de la Loi de Programmation de la Recherche qui s'attaquent aux libertés, à toutes les libertés fondamentales et démocratiques de notre République.

La démonstration est faite aujourd'hui que plusieurs missions régaliennes de l'État, et notamment celles concernant la sécurité, sont remises en cause par ce projet de loi. Nous refusons l'interdiction de filmer les interventions des forces de l'ordre dans les manifestations, la généralisation de l'utilisation des drones, de même que les prérogatives et moyens supplémentaires et considérables accordés aux polices municipales ou encore la constitution de « polices privées ».

À cela viennent s'ajouter trois décrets datés du 2 décembre 2020 et publiés en toute discrétion au Journal Officiel sans l'avis de la CNIL. Ces décrets vont contribuer à ficher les citoyens pour leur militantisme politique, philosophique, syndical ou associatif ; ce qui est inacceptable pour nos organisations. Tout est bon pour s'attaquer aux droits fondamentaux ; cela ne peut plus durer !" Comme nous l'affirmons depuis le début de la mobilisation « **Article 24 ou pas : on n'en veut pas ! Retrait du projet de loi Sécurité globale !** »

A cette exigence, nous ajoutons maintenant : « **Retrait des décrets du 2 décembre !** »

Par ailleurs, le Comité déclare : « Nous restons très vigilants à tout ce qui peut porter atteinte aux libertés fondamentales et refusons l'introduction d'articles liberticides dans le projet de loi "confortant le respect des principes de la République" présenté au Conseil des ministres le 9 décembre dernier. »

**Pour défendre les libertés fondamentales et démocratiques
de notre République**

**le Comité landais appelle tous les landaises et landais
à une mobilisation citoyenne
en participant massivement au rassemblement et à la manifestation
SAMEDI 19 DECEMBRE 2020
10H30, Place St Roch, à Mont de Marsan**

*Ce Comité regroupe neuf associations ou mouvements landais (Le MRAP, le Mouvement de la Paix, la Ligue de l'Enseignement, la Libre Pensée, le Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques, l'Association Familiale Laïque du Marsan, le mouvement des jeunes landais, Droit Au Logement et ATTAC) et 5 organisations syndicales (FO, CGT, FSU, Solidaires et MODEF).

**Rassemblement et manifestation déclarés en Préfecture et autorisés avec respect des gestes barrières : port du masque obligatoire et distanciation de 1 m.*